

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 35 (1917)
Heft: 293

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bern
Freitag, 14. Dezember
1917

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Berne
Vendredi, 14 décembre
1917

Feuille officielle suisse du commerce · Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich

XXXV. Jahrgang — XXXV^{me} année

Paraît 1 ou 2 fois par jour

Redaktion u. Administration im Schweiz. Volkswirtschaftsdepartement — Abonnements:
Schweiz: Jährlich Fr. 12.20, halbjährlich Fr. 6.20 — Ausland: Zuschlag des Porto — Es kann
nur bei der Post abonniert werden — Preis einzelner Nummern 15 Cts. — Annoncen-Regist.
Publicitas A. G. — Insertionspreis: 40 Cts. die sechsspaltige Kolonelleile (Ausland 50 Cts.)

N^o 293

Redaktion et Administration au Département suisse de l'économie publique — Abonnements:
Suisse: un an fr. 12.20, un semestre fr. 6.20 — Etranger: Plus frais de port —
s'abonne exclusivement aux offices postaux — Prix du numéro 15 Cts. — Règle
annonces: Publicitas S. A. — Prix d'insertion: 40 cts. la ligne (pour l'étranger 50 cts.)

Abonnement

Wir ersuchen, Bestellungen auf das Schweizerische Handelsamtsblatt für das nächste Jahr rechtzeitig, d. h. vor 1. Januar nächsthin, den Postbüreaux aufgeben zu wollen, die einzig Abonnements entgegennehmen.

Administration.

Abonnement

Les demandes d'abonnements à la Feuille officielle suisse du commerce, pour l'année prochaine, sont à adresser, en temps opportun, soit avant le 1^{er} janvier prochain, aux offices postaux, seuls autorisés à accepter des abonnements.

Administration.

Inhalt: Handelsregister. — Erlöschen einer Auswanderungsagentur.
Sommaire: Registre du commerce. — Extinction d'une agence d'émigration.

Ämtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Handelsregister — Registre de commerce — Registro di commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna
Bureau Büren a. A.

1917. 12. Dezember. Die Landwirtschaftliche Genossenschaft Diesbach und Umgebung in Diessbach (S. H. A. B. Nr. 226 vom 5. September 1913, Seite 1609) hat in ihrer Hauptversammlung vom 1. September 1917 den Vorstand teilweise neu bestellt wie folgt: Am Platze des bisherigen Präsidenten Johann Hofer wurde gewählt: Rudolf Schaller Oeler, von und in Diessbach; als Beisitzer am Platze von Fritz Linder und Christian Bachmann wurden gewählt: Niklaus Arn, Landwirt, von und in Büetigen, und Gottfried Witschi, Landwirt, von Hindelbank, in Busswil; als neuer Beisitzer wurde gewählt: Ernst Dubach, Landwirt, von Sumiswald, in Dotzigen. Präsident oder Vizepräsident und Sekretär zeichnen zu zwei kollektiv.

Bureau Burgdorf

Banarbeiten, Kohlenhandlung. — 11. Dezember. Die Firma Johann Krähenbühl, Ausführung von Bauarbeiten, in Burgdorf (S. H. A. B. Nr. 124 vom 27. Mai 1892), hat in die Natur des Geschäftes ferner aufgenommen: Kohlenhandlung; Hofgut an der Bernstrasse.

Bureau de Delémont

1^{er} décembre. Sous la raison sociale Société de laiterie de Boécourt, une société coopérative s'est formée à Boécourt dans le but d'utiliser de la manière la plus rationnelle les produits du lait, soit pour la création d'une laiterie, soit pour la vente du lait à un entrepreneur. Le siège de la société est à Boécourt et la durée en est illimitée. Les statuts ont été dressés le 25 mars 1917 et la société est régie par les art. 678 et suivants du Code fédéral des obligations. Pour être membre de la société, il faut être reçu par l'assemblée générale et signer les statuts ou une déclaration s'y rattachant. Le droit d'entrée est fixé à 5 fr. La qualité de sociétaire se perd par la sortie volontaire de la société, par le décès, la faillite ou l'exclusion. Les fournisseurs doivent payer une mise d'entrée de 5 fr. et il leur sera fait une retenue de cinquante centimes par cent kilogrammes de lait livré. Les organes de la société sont: L'assemblée générale et un comité de direction composé de cinq membres nommés pour trois ans et rééligibles; le comité de direction est nommé par l'assemblée générale et les élections ont lieu au bulletin secret. Le comité de direction nomme son président, son vice-président et le secrétaire-caissier. La société est valablement engagée à l'égard des tiers par les signatures collectives du président et du secrétaire-caissier. Le président du comité est François Meyer allié Meyer, horloger, de et à Boécourt; les quatre autres membres du comité sont: Charles Bourguard, de Boécourt, cultivateur; Joseph Vernier, fils Justin, de Boécourt, cultivateur; Emile Christe, de Ploujoux, cultivateur; René Montavon, de Montavon, cultivateur, demeurant ces quatre derniers à Boécourt. Le secrétaire caissier est Simon Montavon, instituteur, de Montavon, à Boécourt. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité individuelle quant aux engagements de la société, l'avoir de la société répond seul des engagements de la société. La société ne pourra être dissoute qu'à la majorité des deux tiers des membres et le fonds social sera partagé entre les sociétaires par parts égales. Les ressources de la société se composent: a) d'une entrée de 5 fr.; b) de 50 centimes par 100 kilogrammes de lait livré; c) des amendes; d) du bénéfice sur les ventes.

Bureau Thun

10. Dezember. Die Käsegenossenschaft auf dem Berg zu Utendorf, Genossenschaft, mit Sitz daselbst (S. H. A. B. Nr. 120 vom 8. Juli 1889, Seite 589), hat in der Hauptversammlung vom 11. Dezember 1916 ihren Vorstand neu bestellt aus folgenden Personen: Jakob Prysi, Betriebsgehilfe, von Uebeschi, Präsident; Adolf Messerli, Landwirt, von Utendorf, Vizepräsident; Friedrich Messerli, Gemeindegemeinder, von Utendorf, Sekretär, sowie den Beisitzern: Gottfried Dürtschi, Landwirt, von Utendorf; Christian Reust, Landwirt, von Steffisburg, und Alfred Stauffer, Landwirt, von Teufenthal; alle wohnhaft in Utendorf. Präsident und Sekretär zeichnen kollektiv für die Genossenschaft.

Luzern — Lucerne — Lucerna

Käse, Butter, Honig, Delikatessen. — 1917. 6. Dezember. Die Firma Frau E. Bühler-Wyss, Käse-, Butter-, Honig- und Delikatessenhandlung, in Luzern (S. H. A. B. Nr. 197 vom 14. Juli 1896, Seite 815 und dortige Verweisung), ist infolge Verkaufs des Geschäftes und Verzichts der Inhaberin erloschen.

Hartweizengriess, Maisgriess, Mehl, usw. — 7. Dezember. Die Firma J. Mattmann-Wirth, Engros-Lager in Hartweizengriess, Maisgriess, Mehl, Paniermehl, Teigwaren, usw., in Luzern (S. H. A. B. Nr. 262 vom

10. Juli 1902, Seite 1045), ist infolge Aufgabe des Geschäfts und Verzichts des Inhabers erloschen.

10. Dezember. Luzerner Brauhaus A. G. vormals H. Endemann, mit Sitz in Luzern (S. H. A. B. Nr. 93 vom 23. April 1917, Seite 662 und dortige Verweisung). Die Firma erteilt Kollektivunterschrift an Viktor Wetterwald, senior, von Derendingen (Solothurn), in Luzern, und Kollektivprokura an Albert Kürzmeyer, von Roggliswil, in Luzern. Jeder der Genannten ist berechtigt, die Firma mit einem der bisher zur vollen Kollektivunterschrift Befugten (Jos. Schmid-Blanchenay, Carl Blankart, Rudolf Salomon, Dr. L. F. Meyer, Heinrich Endemann, Otto Endemann) kollektiv zu zeichnen.

10. Dezember. Bierbrauerei Spiess, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luzern (S. H. A. B. Nr. 41 vom 18. Februar 1916, Seite 257 und dortige Verweisung). Die Firma erteilt Kollektivunterschrift an Heinrich Endemann, von Remetswil (Aargau), in Luzern, und Kollektivprokura an Paul Fehlmann, von Menziken (Aargau), in Luzern. Jeder der Genannten ist berechtigt, die Firma mit einem der bisher zur vollen Kollektivunterschrift Befugten (Traugott Spiess, Viktor Wetterwald) kollektiv zu zeichnen.

11. Dezember. Volksbank Willisau, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Willisau und Filiale in Grosswangen (S. H. A. B. Nr. 110 vom 29. April 1913, Seite 782 und dortige Verweisung). An der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. November 1917 wurde eine Erhöhung des Aktienkapitals um Fr. 100,000 beschlossen und zugleich die volle Zeichnung und Einbezahlung der neu emittierten Aktien konstatiert. Das gesamte Aktienkapital beträgt nunmehr Fr. 400,000 und ist eingeteilt in 800 voll einbezahlte Titel zu Fr. 500.

11. Dezember. Volksbank Willisau, Filiale Grosswangen, mit Hauptsitz in Willisau und Zweigniederlassung in Grosswangen (S. H. A. B. Nr. 110 vom 29. April 1913, Seite 782 und dortige Verweisung). An der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. November 1917 wurde eine Erhöhung des Aktienkapitals um Fr. 100,000 beschlossen und zugleich die volle Zeichnung und Einbezahlung der neu emittierten Aktien konstatiert. Das gesamte Aktienkapital beträgt nunmehr Fr. 400,000 und ist eingeteilt in 800 voll einbezahlte Titel zu Fr. 500.

Nachtrag. Zu der im Schweizerischen Handelsamtsblatt Nr. 288 vom 8. Dezember 1917, Seite 1919, erfolgten Publikation betreffend die Firma Gelenkkettenfabrik in Luzern A. G., mit Sitz in Luzern, ist nachzutragen, dass die Bekanntmachungen der Gesellschaft an Dritte durch einmalige Anzeige im Schweizerischen Handelsamtsblattes geschehen.

Solothurn — Soleure — Soletta
Bureau Stadt Solothurn

Mechanische Werkstätte, usw. — 1917. 7. Dezember. Inhaber der Firma O. Bartl in Solothurn ist Oskar Bartl, Aloisen, Mechaniker, von und in Solothurn. Die Firma erteilt Prokura an Alois Bartl, Alois sel., Kaufmann, von und in Solothurn. Mechanische Werkstätte und Handel mit Maschinen. Bureau: Vorstadt Nr. 36; Werkstätte: Wangen a. A.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

Versicherungsagenturen. — 1917. 10. Dezember. Die bisherige Firma Jac. Kocherhans in Basel, Versicherungsagenturen (S. H. A. B. Nr. 335 vom 9. Dezember 1898, Seite 1395), ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Jac. Kocherhans».

Inhaber der Firma Jac. Kocherhans in Basel ist Jakob Kocherhans, Sohn, von und in Basel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen früheren Firma «Jac. Kocherhans», Versicherungsagenturen. Spalentorweg 16.

10. Dezember. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Gesellschaft für chemische Industrie in Basel, mit Sitz in Basel, hat in ihrer Generalversammlung vom 25. Oktober 1917 ihre Statuten geändert und beschlossen, ihre Firma nun auch in spanischer Sprache mit Sociedad para la Industria Química en Basilea zu führen. Eine weitere Änderung der Statuten berührt die im Schweizerischen Handelsamtsblatt Nr. 251 vom 26. Oktober 1917, Seite 1701, und früher publizierten Tatsachen nicht.

Mercerie, Bonneterie, Weisswaren und Trikotfabrikation, Maschinenstrickerei. — 11. Dezember. Die Firma Ad. Anderes in Basel, Mercerie und Bonneterie usw. (S. H. A. B. Nr. 247 vom 4. September 1896, Seite 1015), ist infolge Todes des Inhabers erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «Ad. Anderes Wwe».

Inhaberin der Firma Ad. Anderes Wwe in Basel ist Witwe Elise Anderes geb. Baudet, von und in Basel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Ad. Anderes». Mercerie und Bonneterie; Weisswaren und Trikotfabrikation; Maschinenstrickerei. Kolmarerstrasse 1.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1917. 11. Dezember. Die Wirtegenossenschaft des Kantons Baselland in Liestal (S. H. A. B. Nr. 140 vom 11. Juni 1912, Seite 1050, und Nr. 153 vom 5. Juli 1915, Seite 934) hat in ihren Generalversammlungen vom 7. August 1916 und 5. März 1917 gewählt: zum Präsidenten des Vorstandes: Wilhelm Ritter, Wirt, von Basel, in Bottmingen; zum Aktuar: Albert Perrotet, Wirt, von Bas-Vully, in Binningen, und zum Kassier: Eugen Schmidlin, Wirt, von Aesch, in Ariesheim. Präsident oder Vizepräsident führen kollektiv mit dem Kassier oder dem Aktuar die rechtsverbindliche Unterschrift namens der Genossenschaft.

Geschäftsbureau und Agenturen. — 11. Dezember. Inhaber der Firma J. J. Grieder in Sissach ist Johann Jakob Grieder, von Thürnen, in Sissach. Geschäftsbureau und Agenturen.

Schaffhausen — Schaffhouse — Schaffusa

1917. 10. Dezember. Unter der Firma Schweizerische Strickwarenfabrik Rheininsel A.-G. (Fabrique suisse de Bonneterie Rheininsel S. A.) hat sich mit dem Sitz in Schaffhausen und auf unbestimmte Zeit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche die Fabrikation und den Verkauf von Strickwaren sowie verwandter Artikel zum Zwecke hat. Die Gesellschaft kann sich auch an Handels- und industriellen Unternehmungen ihrer Branche beteiligen. Die Statuten sind am 8. Dezember 1917 festgestellt worden. Das Grundkapital ist auf zweihunderttausend Franken (Fr. 200,000) festgesetzt, und eingeteilt in 200 auf den Namen lautende Aktien von je eintausend Franken (Fr. 1000). Publikationsorgan der Gesellschaft ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Die rechtsverbindliche Unterschrift für die Gesellschaft kollektiv zu zweien ist erteilt an den Präsidenten des Verwaltungsrates, Jacob Baur, Kaufmann, von und in Rafz (Zürich); an den Vizepräsidenten, Jost Leuzinger, Kaufmann, von Netstal (Glarus), in Tramelan-dessus (Bern); an den Protokollführer, Kaspar Stocker, Kaufmann, von Neunkirch (Luzern), in Malters (Luzern), und an den Delegierten, Jakob Schindler-Brütsch, Kaufmann, von Mollis (Glarus), in Schaffhausen.

Appenzell I.-Rh. — Appenzell-Rh. int. — Appenzello int.

Baugeschäft, Sägerei und Holzhandlung — 1917. 10. Dezember. Inhaber der Firma Alb. Simon in Appenzell ist Albert Simon, von Järschach (Preussen), wohnhaft in Appenzell. Baugeschäft, Sägerei und Holzhandel; Dorfsäge.

Fuhrhalterei und Holzhandel. — 10. Dezember. Inhaber der Firma Jak. Gmünder, Fuhrhalter in Appenzell ist Jakob Gmünder, von und in Appenzell. Fuhrhalterei und Holzhandel; an der Riedstrasse.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

Spezerei- und Ellenwaren. — 1917. 11. Dezember. Inhaber der Firma J. J. Hagmann, Sattler in Sax-Sennwald ist Johann Jakob Hagmann, von Haag-Sennwald, in Sax. Spezerei- und Ellenwarenhandlung, Rofisbach.

11. Dezember. Inhaber der Firma Ferd. Kressig, Bäckerei & Spezereihandlung, in Pfäfers ist Ferdinand Kressig, von und in Pfäfers. Bäckerei und Spezereihandlung, Kirchstrasse.

Stickerei und Wäschefabrik. — 11. Dezember. Die Firma Ernst Knecht, Stickerei und Wäschefabrik, in Langgasse-Tablat (S. H. A. B. Nr. 298 vom 11. Oktober 1917, Seite 1627), wird infolge Konkurses des Inhabers von Amtes wegen gelöscht.

Gipserei. — 11. Dezember. Die Firma Gebrüder Schurti, Gipsereigeschäft, in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 32 vom 6. Februar 1911, Seite 191), ist infolge Auflösung und Liquidation erloschen.

Metzgerei und Fleischhandlung. — 11. Dezember. Die Firma Gebrüder Spiess, Metzgerei und Fleischhandlung, in Berneck (S. H. A. B. Nr. 246 vom 27. September 1913, Seite 1748), ist infolge Auflösung und Liquidation erloschen.

Lorraine-Stickerei. — 11. Dezember. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma Schiesser & Co., Lorraine-Stickerei, in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 204 vom 1. September 1917, Seite 1406), ist infolge Auflösung erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «L. Schiesser» in Lachen-Vonwil (S. H. A. B. Nr. 286 vom 6. Dezember 1917, Seite 1906/07).

Kolonialwarenhandlung. — 11. Dezember. Die Firma J. N. Osterwalder's Sohn's Erben, Kolonialwarenhandlung, in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 241 vom 22. September 1913, Seite 1714), ist infolge Auflösung und Liquidation erloschen.

11. Dezember. Die Firma Schweinezücht-Genossenschaft Eggersriet in Liquidation, mit Sitz in Eggersriet (S. H. A. B. Nr. 72 vom 22. März 1911, Seite 471), ist nach Beendigung der Liquidation erloschen.

11. Dezember. Schweizerische Volksbank, Hauptsitz Bern, Zweigniederlassung St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 68 vom 21. März 1916, Seite 450). Die an Joseph Clerc erteilte Kollektivprokura ist erloschen. Dagegen wurde Kollektivprokura erteilt an Josef Holenstein, von Büttschwil, in St. Gallen.

11. Dezember. Consumverein Flums-Berg, Genossenschaft, mit Sitz in Flums (S. H. A. B. Nr. 10 vom 13. Januar 1916, Seite 55). Die Unterschrift des bisherigen Verwalters Johann Baptist Brandstetter ist erloschen. An dessen Stelle wurde gewählt: Fräulein Anna Kunz, von und in Flums. Dieselbe führt einzeln die rechtsverbindliche Unterschrift.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1917. 10. Dezember. Der Vorstand der Genossenschaft Schmiede- & Wagnermeister-Verband Obereggadin, mit Sitz in Samaden (S. H. A. B. Nr. 42 vom 20. Februar 1909, Seite 288), ist nunmehr wie folgt zusammengesetzt: Präsident: Rudolf Schärer, Schmiedemeister, von Wädenswil, in Samaden; Aktuar und Kassier: Alfons Monghini, Schmiedemeister, von Poschiavo, in St. Moritz; Beisitzer: Andreas Wiss, Wagnermeister, von Mutten, in Samaden; Johann Kreis, Schmiedemeister, von Zihlschlacht, in Samaden, und Johann Rudolf Caprez, Wagnermeister, von Trins, in Zuoz.

Vino e distilleria di grappa. — 11. dicembre. In sostituzione del defunto Domenico Triacca sono entrati come soci nella società in nome collettivo Fratelli Triacca, negozio di vino e distilleria di grappa, a Campascio-Brusio (F. u. s. di c. del 29 settembre 1905, n° 386, pag. 1541), la vedova Orsola Triacca e i suoi figli Giovanni, Riccardo, Annetta, Eugenio e Domenico Triacca, tutti di Brusio e domiciliati a Campascio. A firmare per la ditta sono autorizzati soltanto i soci Pietro Triacca e Giovanni Triacca.

Waadt — Vaud — Vaud**Bureau d'Orbe**

1917. 11. décembre. Sous la dénomination Société du Battoir à grains de Rances, il est constitué une société coopérative de la nature et de la forme prévue par le titre 27 du Code fédéral des obligations. Le siège de la société est à Rances. Sa durée est illimitée. Les statuts portent la date du 16 juin 1917. Le but de la société est l'exploitation de la machine à battre les céréales qui est sa propriété. Elle n'a pas un but lucratif. Les sociétaires actuels de la Société agricole de Rances sont de plein droit membres de la Société du Battoir à grains de Rances. Pour être reçu membre de la société, les candidats devront en faire la demande écrite au comité, qui la transmet à l'assemblée générale laquelle statue en dernier ressort, il doit réunir la majorité des voix des sociétaires. Les nouveaux membres seront soumis aux dispositions des statuts et seront tenus solidairement des engagements de la société, même contractés avant leur entrée. La démission d'un sociétaire devra être donnée pour la fin d'un exercice annuel, moyennant un avertissement préalable de six mois au moins et formulée par écrit. L'exclusion d'un sociétaire pourra être prononcée par l'assemblée générale, laquelle est seule compétente à cet effet. Le membre exclu ou démissionnaire perd tout droit à l'actif social. Par contre, il est tenu au paiement de sa part au déficit de la société pour le cas où les comptes et le bilan de celle-ci accuseraient un passif au moment de la sortie du dit sociétaire. Il est créé un nombre illimité de parts accessibles à toute personne capable de s'engager. Ces parts sont de fr. 30. Chaque sociétaire doit posséder au moins une part. Dites parts sont transmissibles par succession, donation ou cession. Dans ces deux derniers cas, l'acceptation du nouveau membre devra être soumise à l'assemblée générale. La transmission d'un droit par héritage ne peut être admis qu'en faveur d'un

descendant en ligne directe, d'un sociétaire; une hoirie, héritière directe d'un membre, fera partie de l'association pour une part indivisible jusqu'au moment du partage. Les héritiers d'un associé décédé sans descendants, n'héritent pas le droit de cet associé; ce droit est, dans ce cas, acquis purement et simplement à la société. La société peut contracter des emprunts. Les bénéfices annuels seront affectés: 1° au paiement des intérêts de la dette; 2° à payer le traitement des employés; 3° à payer les dépenses de la société; 4° à la constitution d'un fonds de réserve; 5° à l'amortissement de la dette; 6° et à la répartition d'un dividende, s'ils y a lieu. Les sociétaires sont conjointement et solidairement responsables, entre eux, de tous les engagements de la société, ce, conformément à l'article 689 du Code fédéral des obligations. La société est administrée par un comité de cinq membres nommés par l'assemblée générale pour une période de quatre ans et rééligibles. Les organes de la société sont: l'assemblée générale, le comité de direction et la commission de gestion. Le président et le secrétaire du conseil de direction, signant collectivement, ont la signature sociale et engage la société vis-à-vis des tiers. Le comité est actuellement composé comme suit: Président: Jules-Fritz Randin, agriculteur, de Rances; vice-président: Agénor Bignens, menuisier, de Vaulion; secrétaire-caissier: Aimé Cottens, agriculteur, de Rances; huissier: Jules Cand, agriculteur, de Rances; membre: François Bovet, agriculteur, de Rances; tous domiciliés à Rances.

Bureau de Payerne

Fabrique de crochets. — 24 novembre. La société en nom collectif Savary et Cie, fabrique de crochets Triomphe, à Payerne (F. o. s. du c. du 23 octobre 1916, n° 249, page 1619), est dissoute. La liquidation étant terminée, cette raison est radiée.

24 novembre. Alexis fils d'Alfred Charpiloz, fabricant, de Bévillard (Jura Bernois), y domicilié; Alfred fils de feu Louis Mermoud, avocat, de Poliez-le-Grand; Robert fils d'Emile Savary, fabricant, de Payerne, et William fils de Fritz Hofstetter, fabricant, des Bayards (Neuchâtel), les trois derniers domiciliés à Payerne, ont constitué à Payerne, sous la raison sociale Savary & Cie, Usine suisse d'articles en laiton «Usal», une société en nom collectif qui commence avec son inscription dans le registre du commerce. La société n'est valablement engagée que par la signature collective des deux associés Alexis Charpiloz et Robert Savary ou par la signature collective des deux associés Alexis Charpiloz et Alfred Mermoud. Fabrication de crochets et autres articles en métal. Rue des Moulins.

Bureau de Rolle

Laiterie et fromagerie. — 11 décembre. Le chef de la maison H. Gervais, à Rolle, est Henri Gervais, de Begnins, domicilié à Rolle, Rue du Nord 9. Laiterie et fromagerie; Rue du Nord 9.

Bureau de Vevey

Epicerie, droguerie, conserves. — 10 décembre. Le chef de la maison Edouard Weber, à Vevey, épicerie, droguerie, conserves (F. o. s. du c. du 2 juillet 1912, n° 167, page 1207), fait inscrire qu'il a conféré procuration à sa femme Louise Weber née Peter, de Witikon (Zurich), domiciliée à Vevey.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel**Bureau de Boudry**

Briques et produits asphaltiques, etc. — 1917. 10 décembre. Sous la raison sociale Sphallina S. A., il est constitué une société anonyme dont le siège est au Bas-de-Sachet, commune de Cortaillod. Elle a pour objet la fabrication de briques et de produits asphaltiques en tout genre, plus spécialement l'exploitation de la licence du procédé de fabrication d'agglomérés combustibles à base d'asphalte faisant l'objet de la demande de brevet suisse n° 91156. Les statuts de la société portent la date du 22 novembre 1917. La durée de la société est illimitée. Le capital social est de cent mille francs (fr. 100,000), divisé en cent actions nominatives de mille francs. Les publications de la société se font dans la Feuille officielle suisse du commerce et, si l'administration le juge utile, dans d'autres journaux désignés par elle. La société est représentée vis-à-vis des tiers par les deux administrateurs. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective des deux administrateurs ou par la signature collective d'un administrateur et du directeur commercial. Les deux administrateurs sont: Henri Forestier, industriel, originaire de Cully, domicilié à Bôle, et Tell Perrin, avocat, originaire de Noiraigue, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Le directeur commercial est Léon Brailard, négociant, originaire de St-Martin (Fribourg), domicilié à Genève. Bureaux: Usine du Bas-de-Sachet, Cortaillod. Usine principale de fabrication à Renens, gare (Vaud).

Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz)

Articles divers. — 10 décembre. Paul-Samuel Rothacher, de Blumenstein (Berne) et Boudevilliers, négociant, domicilié à Boudevilliers, et Auguste Delay, de Provence (Vaud), négociant, domicilié à Neuchâtel, ont constitué à Boudevilliers, sous la raison sociale A. Delay & Rothacher, une société en nom collectif commençant le 1^{er} janvier 1918. Achat et vente en gros d'articles divers. Bureaux: Maison Rothacher.

Bureau de La Chaux-de-Fonds

8 décembre. La maison The Rode Watch Company, société anonyme avec siège à New-York et succursale à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 12 janvier 1904, n° 10, et 16 juin 1908, n° 152), horlogerie, donne procuration à Charles Graziano, représentant, originaire de St-Sylvestre (Italie), domicilié à La Chaux-de-Fonds.

Horlogerie, machines et outils, etc. — 8 décembre. Sous la raison Schwob et Cie S. A., il a été fondé à La Chaux-de-Fonds une société anonyme ayant pour but le rachat et l'exploitation de la société en nom collectif «Schwob et Cie», à La Chaux-de-Fonds, la fabrication et le commerce de l'horlogerie, machines et outils, appareils et fournitures destinés à l'industrie. Les statuts sont datés du 6 décembre 1917. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est de deux millions de francs (fr. 2,000,000), divisé en 400 actions nominatives de cinq mille francs (fr. 5000). Les publications de la société se font dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est représentée vis-à-vis des tiers par le conseil d'administration. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur. Les administrateurs sont: Moïse Schwob, Adrien Schwob, tous deux originaires du Cerneux-Péquignot; Anatole Schwob, de Morveau; Georges Schwob, du Cerneux-Péquignot; tous fabricants d'horlogerie, domiciliés à La Chaux-de-Fonds. Bureaux: Rue Numa Droz 158.

Horlogerie, machines et outils, etc. — 8 décembre. Sous la raison Schwob Frères et Cie S. A., il a été fondé à La Chaux-de-Fonds une société anonyme ayant pour but le rachat et l'exploitation de la société en nom collectif «Schwob Frères et Cie», à La Chaux-de-Fonds, la fabrication et le commerce de l'horlogerie, machines et outils, appareils et fournitures destinés à l'industrie. Les statuts sont datés du 6 décembre 1917. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est de deux millions de francs (fr. 2,000,000), divisé en 400 actions nominatives de cinq mille francs (fr. 5000). Les publications de

la société se fonde dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est représentée vis-à-vis des tiers par le conseil d'administration. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur. Les administrateurs sont: Isaac Schwob, de La Chaux-de-Fonds, domicilié à Lausanne; Raphaël Schwob, René Schwob, les deux à La Chaux-de-Fonds; Maurice Schwob, domicilié à Tavannes; Nephthaly Woog, domicilié à La Chaux-de-Fonds; ces quatre derniers originaires de Morveau; tous fabricants d'horlogerie. Bureaux: Rue Numa Droz 156.

8 décembre. Sous la raison sociale Société immobilière Mira S. A., il a été fondé à La Chaux-de-Fonds une société anonyme ayant pour but l'acquisition, la construction, la vente et la location d'immeubles. Les statuts sont datés du 7 décembre 1917. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est de cent mille francs (fr. 100.000), divisé en 100 actions nominatives de mille francs (fr. 1000). Les publications de la société se font dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est représentée vis-à-vis des tiers par le conseil d'administration. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur. Les administrateurs sont: Moïse Schwob, originaire du Cerneux-Péguignot, domicilié à La Chaux-de-Fonds; Isaac Schwob, originaire de La Chaux-de-Fonds, domicilié à Lausanne; Raphaël Schwob, originaire de Morveau; Adrien Schwob, originaire du Cerneux-Péguignot; René Schwob, originaire de Morveau, ces trois derniers domiciliés à La Chaux-de-Fonds; tous fabricants d'horlogerie. Bureaux: Rue Numa Droz 158.

10 décembre. Sous la raison sociale Société immobilière Rue du Progrès No 19, il a été créée une société anonyme ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Le but de la société est l'acquisition de l'immeuble Rue du Progrès No 19, formant l'article 5746 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, l'exploitation et la vente de cette maison. Elle pourra en outre acquérir d'autres immeubles, faire édifier des constructions sur ceux-ci, les exploiter et les réaliser. Les statuts sont datés du 6 août 1917. La durée de la société est indéterminée, le capital social est fixé à dix mille francs (fr. 10.000), divisé en 10 actions de mille francs chacune, nominatives, entièrement libérées. Les publications auront lieu par avis insérés dans la Feuille officielle suisse du commerce. L'administration se compose d'un seul administrateur, lequel, pour la première période triennale, est André Bourquin fils, architecte, originaire de La Côte-aux-Fées, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Bureaux: Rue de la Paix No 125.

10 décembre. La société coopérative Société romande de l'épicerie, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 11 juillet 1914, No 164, et 29 décembre 1916, No 306), a, dans son assemblée du 14 novembre 1917, révisé ses statuts et apporté par là la modification suivante aux faits publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce du 29 décembre 1916, No 306. La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures collectives du président ou du vice-président et du gérant ou par deux membres du conseil d'administration qui est composé de: Président: Albert Wolff, du Locle; vice-président: Arthur Bourquin, de Sonviller; secrétaire: Albert Weber, de La Chaux-de-Fonds; vice-secrétaire: Charles Santschy, de Sigriswil; assesseurs: Henri Aeschlimann, du Locle; Gottfried Hugli, de Hasleberg (Berne), et Ottilie Gasser, de Lauperswil (Berne); tous épiciers et domiciliés à La Chaux-de-Fonds. La société n'ayant actuellement plus de gérant, la signature conférée à Albert Graber est éteinte.

Genf — Genève — Ginevra

1917. 17 novembre. Suivant actes reçus par M^e Albert-Henri Gampert, notaire, à Genève, le 2 novembre 1917, il a été constituée une société anonyme, sous la dénomination de Tourbière de Joux S. A. Le siège de la société est à Genève. La société a pour objet l'exploitation de tourbières et la vente de la tourbe. Les statuts portent la date du 2 novembre 1917. La durée de la société est indéterminée. Le capital social est de soixante mille francs (fr. 60.000), divisé en 120 actions de 500 francs. Les actions sont nominatives. Toute publication émanant de la société aura lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration composé de 2 membres au moins, de 5 au plus. Elle est valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs. Le conseil pourra en outre conférer la signature sociale avec le pouvoir de signer seul à un administrateur-délégué qu'il désignera. Les administrateurs sont: Jean Boissonnas, industriel, de Genève, y domicilié; Joseph Alberto, négociant, de Plainpalais, domicilié à Genève; William Wiblé, négociant, de Genève, y domicilié, et Joseph Gomez, industriel, de nationalité espagnole, domicilié à Genève. Siège social: Rue de l'Est.

Entreprise d'ébénisterie. — 8 décembre. Inscription d'office en vertu de décision du Département suisse de justice et police du 6 décembre 1917, sur recours:

Le chef de la maison Max Kuzmink, aux Eaux-Vives, est Max-Antoine-Théodore Kuzmink, des Eaux-Vives, y domicilié. Entreprise d'ébénisterie. 23, Rue des Eaux-Vives.

Constructions métallurgiques, lits en fer et sommiers. — 10 décembre. La raison J. Dunand Aîné, atelier de constructions métallurgiques et manufacture spéciale de lits en fer et sommiers brevetés, à Carouge (F. o. s. du c. du 28 août 1903, page 1334), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

Horlogerie, bijouterie, etc.; soieries et nouveautés. — 10 décembre. La maison G. Lodi, commerce d'horlogerie, bijouterie et joaillerie, à Genève (F. o. s. du c. du 8 août 1917, page 1282), a ajouté à

son genre d'affaires: le commerce de soieries et nouveautés et a transféré ses locaux: 16, Grand Quai.

10 décembre. Société Chimique des Usines du Rhône, Anciennement Gillard, P. Monnet et Cartier, société anonyme ayant son siège à Paris et une succursale à La Plaine (Dardagny) (F. o. s. du c. du 10 avril 1916, page 580). L'administrateur et directeur-général Henri Sévène, décédé, est radié. Hippolyte-Eugène Boyer, président du conseil, de nationalité française, domicilié à Paris (déjà inscrit), est chargé de la direction générale. De plus, Nicolas Grillet, ingénieur, de nationalité française, domicilié à Lyon; René Arnard, banquier, de nationalité française, domicilié à Lyon, et Adrien de Pourton, Conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, de nationalité française, domicilié à Paris, ont été désignés en qualité d'administrateurs.

10 décembre. La Société Immobilière rue du Cheval Blanc, société anonyme établie à Genève (F. o. s. du c. du 2 mai 1916, page 706), a, dans son assemblée générale du 6 décembre 1917, modifié ses statuts en ce sens que son capital social a été réduit de cinquante mille francs à deux mille francs (fr. 2000), par la réduction du montant de chacune des 200 actions formant le capital de fr. 250 à fr. 10.

10 décembre. La Société de Secours mutuels des Familles de Genève, association ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 12 décembre 1908, page 2115), a, dans son assemblée générale du 10 juin 1910, adopté de nouveaux statuts aux termes desquels la dite association s'est transformée en société coopérative conformément aux dispositions du titre 27 du C. o. Elle conserve la même dénomination et son siège à Genève. Elle a pour but de fournir à tous ses membres actifs les secours médicaux en cas de maladie ou d'accidents à l'exclusion de ceux dont il est fait mention aux statuts. La société se compose d'hommes, de femmes et d'enfants. Elle est divisée en trois catégories: a) les membres actifs; b) les membres passifs; c) les membres honoraires. Peut être admise à faire partie de la société: a) en qualité de membre actif: toute personne qui en fait la demande par écrit, appuyée de références, ou apostillée par deux membres; b) en qualité de membre passif: toute personne désireuse de participer au développement moral et financier de la société; c) en qualité de membre honoraire: tout membre actif qui, ayant donné sa démission, veut continuer à s'intéresser à la société. Le droit d'entrée est fixé chaque année par l'assemblée générale sur préavis du comité, sous réserve de certains cas prévus aux statuts. Les cotisations mensuelles dues par les membres actifs sont fixées comme suit: fr. 1.75 pour les hommes, fr. 1.75 pour les femmes et fr. 1 pour les enfants. Les membres passifs et honoraires fixent eux-mêmes la quotité de leur cotisation annuelle. On sert de la société par démission adressée au comité et par exclusion dans les cas prévus aux statuts. La société est administrée par un comité de 9 membres, nommés pour un an en assemblée générale et rééligibles. Elle est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du trésorier et d'un membre du comité. Les engagements de la société sont uniquement garantis par l'aveu social. En conséquence, les membres sont dégagés de toute responsabilité personnelle. Les membres du comité sont actuellement: Pierre Jacob, trésorier, commis, de Chêne-Bougeries, à Plainpalais; Alexis Stahler, commis de banque, de Genève, au Petit-Saconnex; Charles Bertrand, négociant, de Genève, à Carouge; Louis Vuataz, commis de banque, de Genève, au Petit-Saconnex; John Durand, commis, d'Avully, à Genève; Charles Péritat, commis de banque, de Genève, y domicilié; Willy Aeschlimann, éditeur, de Genève, à Plainpalais; Eugène Vuataz, droguiste, de Genève, y domicilié, et Albert Favez, commis, de Genève, au Petit-Saconnex. Siège social: 7, Rue du Commerce (Café Garance).

Erlöschen der Auswanderungsagentur „Société de Transports Internationaux“ in Genf

Das am 29. November 1912 den Herren Otto Albert Stetter und Hermann Louis Weissenberger in Genf als bevollmächtigten Geschäftsführern der Auswanderungsagentur «Société de Transports Internationaux» in Genf erteilte Patent zum Betriebe einer Auswanderungsagentur ist am 22. Juni 1917 erloschen.

Ansprüche, die nach Massgabe des Bundesgesetzes vom 22. März 1888 betreffend den Geschäftsbetrieb von Auswanderungsagenturen von Behörden, Auswanderern, Passagieren oder Rechtsnachfolgern von solchen an die für die Agentur «Société de Transports Internationaux» in Genf deponierte Kaution geltend gemacht werden wollen, sind dem unterzeichneten Amte vor dem 22. Juni 1918 zur Kenntnis zu bringen. (V 481)

Bein, den 26. Juni 1917.

Schweizerisches Auswanderungsamt.

Avis concernant l'extinction de la patente de l'agence d'émigration „Société de Transports Internationaux“, à Genève

La patente pour l'exploitation d'une agence d'émigration délivrée en date du 29 novembre 1912 à Messieurs Otto-Albert Stetter et Hermann-Louis Weissenberger, à Genève, comme représentants de la maison «Société de Transports Internationaux», à Genève, a été annulée le 22 juin 1917.

Les demandes d'indemnité que les autorités ou les émigrants et passagers, ou les ayants-cause de ceux-ci, ont à faire valoir, sur la base de la loi fédérale du 22 mars 1888 concernant les opérations des agences d'émigration, contre l'agence «Société de Transports Internationaux», à Genève, doivent être adressées à l'office soussigné avant le 22 juin 1918. (V 491)

Berne, le 26 juin 1917.

Office suisse de l'émigration.

Annoncen - Regie:
PUBLICITAS A. G.

Anzeigen — Annonces — Annunzi

Régie des annonces:
PUBLICITAS S. A.

JAPY



Machine à écrire
Fabrication française
Solide et Rapide
Silencieuse

Nombreuses références
Suisse

Agent dépositaire:

F. Burkhalter, Schauplatzgasse 26, Berne
Téléphone 3066

TREUHAND-INSTITUT

von FRITZ MADOERY, Bücherrevisor.
Basel Zürich Chur
Falknerstr. 7 Escherhaus 354 Herrengasse 359
Tel. 5161 Tel. 6091 Tel. 428
Ordnung, Einrichten u. Nachtragen von Buchhaltungen; Inventare, Gutachten, Revisionen, Rekurse, Briefliche Buchhaltungskurse, Inkasso, Nachlassverträge, Detektivsachen, Vermögens-Verwaltungen, Finanzierungen, Konsultationen etc. 400 (3764 Q)

Un bureau de représentations générales
bien introduit, cherche encore quelques bonnes

Représentations et agences

dans n'importe quel article.
Offres sous P 3346 N à Publicitas S. A., Neuchâtel.



Actienbrauerei Basel

Laut Beschluss der am 7. Dezember 1917 stattgefundenen Generalversammlung wird Coupon Nr. 34 mit

Fr. 25

von heute an bei den Herren Ehinger & Cie., La Roche Sohn & Cie. und dem Tit. Schweiz. Bankverein eingelöst.

(6988 Q) 2903.

Die Direktion.

Maschinenfabrik King & Co. A. G. in Liquidation, Zürich

Generalversammlung der Aktionäre

Donnerstag, den 27. Dezember 1917, nachmittags 3 Uhr
im Verwaltungsgebäude des Schweizerischen Bankverein in Zürich

Traktandum:

Abnahme des Schlussberichtes und der Schlussrechnung und Decharge-Erteilung an die Verwaltungs- und Liquidationsorgane.

Schlussbericht und Schlussrechnung sowie die Revisorenberichte liegen von heute an im Bureau der Gesellschaft (Paradeplatz 6) zur Einsicht der Aktionäre auf. Zutritts- und Stimmkarten zu der Generalversammlung können gegen den Ausweis über den Aktienbesitz bis zum

27. Dezember 1917, vormittags 10 Uhr

an der Wertschriftenkasse des Schweizerischen Bankverein in Zürich bezogen werden.

Zürich, den 14. Dezember 1917.

Der Verwaltungsrat.

Schweiz. Milchgesellschaft in Hochdorf

Die Herren Aktionäre unserer Gesellschaft werden hiermit zur

ordentlichen Generalversammlung
auf Samstag, den 22. Dezember 1917, nachmittags 3 1/2 Uhr, ins
Hotel Post in Hochdorf eingeladen.

Traktanden:

1. Protokoll.
2. Vorlage des Jahresberichtes und der Jahresrechnung per 31. Oktober 1917.
3. Bericht der Herren Rechnungsrevisoren und Decharge-Erteilung an Verwaltungsrat und Direktion.
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Kapitalerhöhung.
6. Statutenrevision.

Die Jahresrechnung sowie der Bericht der Herren Rechnungsrevisoren sind von heute an auf unserm Bureau zur Einsichtnahme aufgelegt. Ebendasselbe können vom gleichen Tage an bis zum 21. Dezember Eintrittskarten zur Generalversammlung gegen schriftlichen, mit Nummernverzeichnis versehenen Ausweis über den Aktienbesitz bezogen werden.

Hochdorf, den 12. Dezember 1917.

Der Verwaltungsrat.

Grand Hôtel et Pension de la Dent du Midi Champéry

MM. les actionnaires du Grand Hôtel et Pension de la Dent du Midi, à Champéry, sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

à l'Hôtel du Cerf, à Monthey, le 29 décembre courant, à deux heures de l'après-midi, avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Rapport du conseil d'administration.
- 2° Rapport des contrôleurs des comptes.
- 3° Approbation des comptes.
- 4° Nominations statutaires.
- 5° Propositions individuelles.

Les comptes de l'exercice 1916/17 et le rapport des vérificateurs des comptes sont à la disposition de MM. les actionnaires à l'Hôtel du Cerf, à Monthey, à partir du 19 décembre courant.

Monthey, le 6 décembre 1917.

L'administration.

Société de Tannerie Olten Gerberet Olten A.-G.

Emprunt 4 1/2 % de 1904 9^e tirage

Les vingt-cinq obligations portant les numéros ci-dessous sont sorties au tirage au sort du 11 décembre 1917 pour être remboursées, à raison de fr. 1010 par titre de fr. 1000, le 1^{er} avril 1918.

A partir de cette date, elles cesseront de porter intérêt.

Numéros sortis:

30	35	42	46	52	58	75	80	81
94	106	132	139	150	185	195	219	239
271	294	308	336	337	376	397		

Ces obligations seront payées sans frais aux caisses:
de MM. Marcuard & Cie, Berne,
du Crédit Argovien, Aarau,
de l'Union de Banques Suisses, Lausanne,
de la Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel.

Berne, le 12 décembre 1917.

Le conseil d'administration.

S. A. du Golf Hotel à Château-d'Oex

MM. les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le samedi 29 décembre 1917, à 5 h. s., à la Soldanelle, à Château-d'Oex.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration.
- 2° Comptes et rapport des vérificateurs.
- 3° Modification des statuts.
- 4° Propositions du conseil d'administration.
- 5° Nominations du conseil d'administration et des censeurs.
- 6° Propositions individuelles.
- 7° Procès verbal.

2948.

Le bilan et les comptes ainsi que les rapports des vérificateurs sont à la disposition des actionnaires dès le 18 décembre 1917, au siège social de la société.

Die englische Arbeitszeit

erfordert schnelleres und rationelles Arbeiten. Verlassen Sie deshalb alte, zeitraubende Methoden und verlangen Sie bei uns Aufschluss über zweckmässige Einrichtung von

(3472 Z) 2936.

Korrespondenz-Registrierung,
Buchhaltung, Bestellwesen,
Lagerkontrolle, Offerten-
wesen, Kundenkontrolle usw.

Erste Referenzen. Langjährige Erfahrungen.

Ruegg-Naegeli & Cie., Zürich

Abteilung Vertikal.

Tel. Selnau 4697.

Glaspapier und Schmirgeltuch sowie Schleifsteine

28271

liefert billigst

5246 Z

A. Genner-Menzl, Richterswil.

Conservenfabrik Lenzburg

vorm. Henckell & Roth

Die Conservenfabrik Lenzburg hat von der neu gegründeten Conservenfabrik Hallau A. G. für die Ueberlassung ihrer Fabrikationsmethoden und anderer Rechte Genusscheine erhalten.

Laut Beschluss des Verwaltungsrates soll denjenigen Aktionären der Conservenfabrik Lenzburg, die am 31. Dezember 1917 im Besitze der Aktien sind, auf jede Aktie einer dieser Genusscheine zugeteilt werden.

(7068 Q) 2946.

Demzufolge werden die Aktionäre der Conservenfabrik Lenzburg hierdurch aufgefordert, ihre Aktien mit doppeltem Nummernverzeichnis (wozu die Formulare bei den untenstehenden Stellen zu erhalten sind) bis zum 22. Dezember einzureichen bei:

der Aargauischen Creditanstalt in Aarau,
der Basler Handelsbank in Basel,
A. Sarasin & Cie. in Basel,
der Gesellschaftskasse in Lenzburg,
der Schweizerischen Kreditanstalt in Zürich,
der Eidgenössischen Bank A. G. in Zürich,
der Wechselstube der Basler Handelsbank in Zürich.

Die Aktien, nebst den darauf entfallenden Genusscheinen der Conservenfabrik Hallau A. G. werden spätestens am 7. Januar wieder zurückgegeben.

Lenzburg, den 12. Dezember 1917.

Conservenfabrik Lenzburg
vorm. Henckell & Roth.

Hofmann & Co. Schuhfabrik A. G., Winterthur

Aktien - Umtausch

Die Aktionäre der Hofmann & Co. Schuhfabrik A. G. Winterthur, werden hiermit eingeladen, ihren Besitz an Prioritäts-Aktien 1. und 2. Ranges oder Stammaktien gegen

(84 W) 2934,

neue Aktien

an der Kasse der Schweizerischen Volksbank in Winterthur umzutauschen.

Winterthur, im Dezember 1917.

Der Verwaltungsrat.

Prot. Kirchbauverein, Chlasso

Ausgeloste Gutscheine pro 1917

Nr. 29 à Fr. 25.

Nr. 15 à Fr. 50.

Zahlbar bei Herrn Th. Knechtli, Wechselbank im Bahnhof Chlasso.

(11210 Q) 2941.

Handels-Auskünfte

Adressen von Advokaten, Notaren, Inkassos und Auskunfts-bureaux etc.

Renseignements commerciaux
Adresses d'avocats, notaires, bureaux de recouvrements et de renseignements, etc.

Anrain: Strinemann & Sand-

meler, Adv., Notar, u. Ink.

Aldorf: Dr. F. Schmid, Advok., Notar., Inkasso.

Bern: G. Bärtschy, Ink. Ausk. — Auskunftei A. Merz, Seidenweg.

Biel: G. Fehrmann, Not., Ink. Brig: J. v. Stockalper, Adv., Inkasso.

Chaux-de-Fonds: PAUL Robert, recouvrem., s. tous pays. Brev. d'invent. marques, modèles, etc.

J. & W. Herren, avocats, Représ. dev. tous tribunaux et juridictions.

John Renaud, avocat, Croix d'Or 17.

O. Marigny, prat. en droit, agent d'aff.

Information-Office, 9 rue Necker. Rens. rech., etc.

Lausanne: L. Berlioz, agent d'aff. patenté (corr. deutsch u. italienisch).

Le Locle: Agence financière et commerciale. Rens., rec., change, expert, gér.

Montreux: L. Châtel, agent d'aff. patenté.

Paul Pochon, agt. d'aff. recouvrem. rns. Tel. 89.

Raccoursier, E., Recouvrem. et contentieux.

Sarnen: Durier & Kathrin, Adv., Ink.

Schweyz: Michael Ehrler, Ink. Rechtsb.

St. Gallen: E. Forster, Inkasso u. Inform.

Dr. F. Curti, Adv. u. Ink. Uster: Dr. E. Stadler, Advokaturb. u. Ink. Tel. 211.

Zürich: Schweiz. Informationsbureau. Ggr. 1880, Ink.

AUSKUNFTEI C. GRÜNING
Schweizerische Aktiengesellschaft
Internat. Institut f. Handels- u. Privatinformationen —
ZENTRALE u. DIREKTION in BERN
Tel. 3849

Hartholz-Meilerkohlen (Charbons de bois)

direkt vom Köhler an-Konsument, liefert bei Bezügen von mindestens 5 Tonnen gegen Barzahlung vor-teilhaft. (1599 Y) 2931.

Köhlerprodukte Grenchen.

Vermouths

Asti Champagne
Ciravegna & Co, fab. 2241
Genève.

COMPTABLE

au courant de tous les travaux de bureau, parlant français et ayant de bonnes connaissances de l'allemand et italien.

2913.
cherche place dans bureau ou maison de commerce.

Entrée immédiate ou époque à convenir. Offres sous chiffre Cc 9621 Y à Publicitas S. A., Berne.

Amerik. Buchführ. lehrtr. grdl. d. Unterrichtsbr. Zrl. gar. Verl. Sie Gratzler, H. Friedl.

Bücherexpert, Zürich. B15